

Absocon est en ébullition; on craint beaucoup pour demain, jour de paie.

Notre correspondant particulier nous télégraphie :

Dernières nouvelles
Denain, 5 novembre, 3 h. s.

La grève de Denain, circonscrite jusqu'à présent, vient de prendre un développement inattendu.

Elle s'étend aujourd'hui aux fosses Casimir Périer et Saint-Marc, sur le territoire d'Absocon, à l'extrême limite de la concession d'Anzin contre Aniche.

Hier 130 mineurs sur 230 sont descendus dans la fosse Casimir Périer et 180 sur 221 à la fosse Saint-Marc.

Ce matin, la moitié seulement des ouvriers a consenti à travailler.

La paie devant se faire aujourd'hui à 5 heures, on craint que la grève ne soit générale, demain.

Hier soir, un mineur de Denain qui se rendait à la fosse Casimir Périer, a été assailli par des grévistes et blessé.

Un des agresseurs a été arrêté. On craint aussi que la grève ne soit générale, ce soir, à Aniche.

Jusqu'à présent, le bon ordre n'a cessé de régner.

— LA BASSÉE. — Par arrêté préfectoral, la société chorale la Lyre ouvrière, de la Bassée, est autorisée à se constituer légalement.

— BAILLIEUX. — La situation est toujours la même au Mont des Cats, c'est-à-dire que l'incertitude continue de régner au couvent des Pères Trappistes en ce qui concerne le jour et l'heure où le gouvernement entend poursuivre les décrets du 2 mars.

Les Pères étrangers ont quitté le couvent pour se rendre à Chimay.

Mardi soir, le bruit courait en ville que l'expulsion aurait lieu mercredi. Au dernier moment nous apprenons qu'aucune mesure n'a été prise.

Le Père Sébastien est arrivé dans la nuit venant de Rome.

— HATEBOURDIN. — Charmant garçon que Camille Simart, âgé de vingt-quatre ans! Le jour de la Toussaint, dans le courant de l'après-midi, se trouvant seul à la maison de son père, chauffeur, il lui demanda de l'argent. Celui-ci fit observer qu'il lui avait donné 5 fr. la veille pour ses menus plaisirs et que cette somme devait suffire.

Le fils, pour toute réponse, lui lança un coup de pied dans le ventre, lui coupa de poings, si bien que le malheureux père eut couvert de sang et de blessures quand il a pu se dégager des mains de son indigne fils. Cette conduite ne tardera pas à recevoir sa récompense.

Etat-Civil de Roubaix. — DÉCLARATIONS DE NAISSANCES du 5 novembre. — Sophie Fléris, rue des Arts, 187. — Céline Hennes, rue de Condé, 3. — Julien Alard, au Pile, maison Dejardin. — Louise Tournant, rue de l'Espérance, 3. — Hubert Verouster, rue de la Lys, 24. — Marie Codron, rue St-Joseph, 32. — Louise Polson, contour St-Martin, 15. — Eloi Dent, rue de l'Alouette, fait Lepère, 3. — Fernand Créteur, rue de l'Espérance, 228.

DÉCLARATIONS DE DÉCÈS du 5 novembre. — Léon Bayart, 31 ans, 8 mois, peintre, rue du Luxembourg, Fort Corcoran, 10. — Spirit présent sans vie, rue de la Campagne, 81. — Frédéric Heytens, 40 ans, Hôtel Dieu. — Sophie Desmette, 4 mois, rue de Naples, cour Devriendt.

MARIS du 3. — Aloïse Despeghel, 26 ans, garçon boucher, et Marie Vêche, 20 ans, servante.

Convois funéraires et Obits
Les amis et connaissances de la famille WATTRIPON-HANSART, qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part du décès de Mademoiselle Apollonie-Céline WATTRIPON, décédée à Roubaix, le 5 novembre 1880, à l'âge de 29 ans et 3 mois sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister au CONVOI et SALUT SOLENNELS qui auront lieu le dimanche 7 courant, à 2 heures, en l'église Sainte-Elisabeth, à Roubaix. — L'assemblée à la maison mortuaire, rue Saint-André, près la rue Saint-Jean.

Les amis et connaissances de la famille FRÉRET-TILGEL, qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part du décès de Albert FRÉRET, décédé à Roubaix, le 5 novembre 1880, à l'âge de 3 ans et 10 mois sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister au CONVOI et SALUT D'ANGE qui auront lieu le dimanche 7 courant, à 3 heures 1/4, en l'église Notre-Dame, à Roubaix. — L'assemblée à la maison mortuaire, rue Vancaumont, 27.

UN OBIT SOLENNEL DU MOIS sera célébré en l'église paroissiale de Notre-Dame, à Roubaix, le lundi 8 novembre 1880, à 10 heures, pour le repos de l'âme de Monsieur Georges-Louis-Marie-Joseph GOUZE, décédé à Roubaix, le 8 octobre 1880, dans sa 106^e année. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Belgique
— BRUXELLES. — Depuis le moment où ont eu lieu les fiançailles officielles du prince Rodolphe avec la princesse Stéphanie, chaque jour on fait, sur l'ordre de S. A. L., partir un magnifique bouquet à l'adresse de l'auguste fiancée. Le prince impérial suit ainsi, à ce que raconte un journal de Vienne, l'usage traditionnel d'après lequel le fiancé, à partir des fiançailles jusqu'au jour de son mariage, fait parvenir chaque matin un bouquet de fleurs à sa fiancée.

— MONS. — Le typhus, sévit depuis quelques jours dans le 2^e régiment de chasseurs à pied, en garnison à Mons. Environ 125 de ces pauvres jeunes gens sont à l'hôpital militaire; quelques-uns sont décédés, plusieurs sont dans une position périlleuse. 200 hommes du même régiment appartenant à la classe de 1878, viennent d'être congédiés anticipativement, après avoir été soumis à un sévère examen médical. L'autorité militaire, cela va de soi, fait son devoir en cette douloureuse circonstance et les médecins ne se donnent aucun repos.

TRIBUNAUX
Le *Monde Parisien* a de nouveau été condamné hier à un mois de prison et 200 fr. d'amende pour offense au président de la République.

NOUVELLES DU SOIR
Voici le sommaire du *Journal officiel* d'aujourd'hui :

— Réception par le président de la République de la lettre pat. l'abbé S. Exe. Fernand Arturo de Merino lui notifie son élection à la présidence de la République Dominicaine.

— Décret portant nomination dans la magistrature.

Décret portant promotion dans le corps du génie maritime.

Décret portant promotion dans le corps de santé de la marine.

Arrêté relatif au tirage des bons de liquidation créés pour la réparation des dommages causés par l'invasion ou résultant des destructions opérées par le génie militaire, pendant la guerre de 1871.

Arrêté relatif au tirage des obligations du Trésor à long terme, émises pour l'exécution de travaux publics.

Décret autorisant la création d'un bureau télégraphique municipal dans la commune de Ploëuc (Côtes-du-Nord).

Erratum concernant la date de convocation du collège électoral de l'arrondissement de Sissteron, à l'effet de nommer un député.

MOUVEMENT JUDICIAIRE
L'Officiel publie ce matin un nouveau mouvement judiciaire.

Mov. nommés : Substitut du procureur général à Orléans, M. du Breuil, procureur de la République, à Murat, en remplacement de M. Fouquet.

Procureurs de la République, à Fontenay-le-Comte, en remplacement de M. Chevallier ; à Mayenne, M. Caill, procureur à Figeac.

A Figeac, M. de Rocca-Serra, avocat ; à Lectoure, M. Ligon, ancien magistrat ; à Montreuil-sur-Mer, M. Cadot, substitut.

Substitués : à Fontenay-le-Comte, M. Baron, juge-suppléant, en remplacement de M. Testard ; à Dijon, M. Leblais, avocat, en remplacement de M. Desseret-aux.

LE DELEGUE FRANÇAIS A L'EXPOSITION DE MELBOURNE
Le délégué du gouvernement, chargé de représenter à Melbourne la collectivité des exposants placés sous le patronage de la chambre de commerce de Paris a fait naufrage sur les côtes d'Australie.

Le mauvais état de la santé de cet agent, à la suite de son accident de mer et la perte totale de ses bagages contenant des dossiers particuliers relatifs à l'Exposition, ont contraint à renoncer à ses fonctions. Sa démission a été acceptée.

Toutes les instructions ont été données de Paris et toutes les mesures ont été prises à Melbourne afin qu'aucun préjudice ne soit causé aux exposants intéressés, par suite de la retraite du délégué de la chambre de commerce de Paris.

STATUE DE LEDRU-ROLLIN
Le conseil général de la Seine a continué hier la discussion du budget départemental et il a voté une subvention de 1000 fr pour l'érection d'une statue à Ledru-Rollin, dans le 11^e arrondissement de Paris, et une subvention de 500 fr. pour une statue de Barra à Palaiseau.

RECEPTION A L'ACADEMIE
L'Académie française dans sa séance d'hier présidée par M. Barbier, a procédé au tirage au sort des membres de la commission qui sera chargée de recevoir communication du discours de réception de M. Labiche. On sait que M. Labiche succède à M. de Sacy et qu'il doit être reçu par M. John Lemoinne. La réception aura probablement lieu dans le courant du mois de décembre prochain.

LA SITUATION JUGE PAR UN JOURNAL REPUBLICAIN
« Nous nous demandons, dit le *Parlement*, si en plein dix-neuvième siècle, dans un pays qui a toujours marché à la tête de la civilisation, il est possible de voir, dans un allon voir renouer les horreurs des guerres religieuses. »

PETITE BOURSE DU 5 NOVEMBRE
5 0/0 119,57, 55. — Italien 87,75, 87,87. — Turc 10,32. — Banq. Ott. 518,12. — Egypte 249,62, 249,87. — Hongrois 94 3/8 7/16. — Extérieur 100 7/8.

Dépêches Télégraphiques (Service particulier)

L'exécution des décrets A NANTES
Dépêche *Paris*, Nantes, 4 novembre. Pour les Prémotés l'exécution nécessaire retardée à un lieu ce matin avant 9 heures.

La police a agi seule et n'a pas rencontré de difficultés sérieuses.

Quatre religieux ont été expulsés. L'évêque a protesté contre la fermeture de la chapelle qui, a-t-il dit, était diocésaine.

Dépêche *Paris*, Nantes, 4 novembre. Les capucins ont cité le préfet en référé pour demain midi, le maire de Nantes à fin de nomination d'experts pour constater les dommages au couvent.

Le préfet opposera à une déclamation d'incompétence.

A TOULON
(Dépêche *Havas*) Toulon, 4 nov. soir.

Ce matin a eu lieu l'expulsion des Pères Maristes du couvent de Montbel, près La Crau (Var).

Le préfet attendait, à la gare de La Pauline, le sous-préfet et le commissaire central de Toulon, et des gendarmes venus de différentes localités.

Le préfet et le sous-préfet se sont ensuite rendus à La Crau, où ils sont restés à la mairie, pendant que des voitures conduisaient le commissaire et les gendarmes au couvent de Montbel qui se trouve en pleine campagne.

Les pères n'avaient pris aucune précaution, et n'ont opposé aucune résistance.

Après la lecture de l'arrêté d'expulsion le Père supérieur a protesté énergiquement en déclarant que la maison était habitée par des malades et des infirmes.

Après quoi, il a été expulsé le premier; quatre autres pères ont été expulsés ensuite.

On n'a laissé dans le couvent que l'économe.

L'un des pères expulsés a protesté en rappelant qu'il était depuis 34 ans dans la maison.

Les scellés ont été apposés sur les portes de la chapelle.

A PARIS
Paris, 5 novembre, 8 h., matin.

Au petit jour, les sœurs du Gouvernement arrivent rue des Fournères, pour procéder à l'expulsion des Franciscains.

Il a fallu requérir les Pompiers d'un poste voisin pour enfoncer les portes du couvent. Il y a eu deux arrestations.

La foule groupée aux abords du couvent est restée calme.

A huit heures, tout était terminé. Dans la rue de Vaugirard un groupe d'étudiants catholiques parcourut le quartier, en manifestant contre l'application des décrets.

La résidence des Dominicains, au faubourg Saint-Honoré, la police du gouvernement, procéda à l'expulsion.

M. Antonin Lefebvre-Pou talis et le du de Broglie sont présents dans l'intérieur du couvent.

Chaque cellule est occupée par un religieux et deux sœurs laïques.

Les 20 Dominicains qui contenaient le couvent, sont expulsés individuellement, au milieu de plus vives protestations.

MM. Buffet, de Broglie et Depeyre accompagnent les Dominicains à leur sortie.

M. de Gorbou, Poincaré, d'Amécourt et Louis Teste, rédacteur du *Français*, ont été arrêtés.

Le Père Arsène a été appréhendé au corps par ordre du préfet de police, sous prétexte que le religieux avait outragé un agent dans l'exercice de ses fonctions.

M. Andrieux a été excommunié par le dominicain victime de cette violence.

La comtesse de Ploëuc a été arrêtée puis relâchée.

Le faubourg St-Honoré est dans une grande effervescence.

Le fils du duc d'Alençon, M. le général Ledo et Albert Gigot sont arrêtés puis relâchés immédiatement.

Les Capucins de la rue de la Santé, les Dominicains de la rue Jean de Beauvais, sont de même chassés de leur résidence.

Il a fallu requérir les pompiers pour perpétrer l'attentat contre les autres congrégations.

Paris, 5 novembre, 4 h., soir.

L'exécution des décrets à Paris a été démentie, seulement hier soir.

Une entrevue entre M. Andrieux, préfet de police, et M. Constans, ministre de l'intérieur.

A minuit, des lettres de convocation étaient envoyées à quarante-quatre commissaires de police qui arrivèrent à la préfecture à quatre heures.

Le préfet de police s'est efforcé de les reconforter par un petit discours bien senti.

Selon ce qu'il a dit, les ordres du ministre dans la presse et dans les Chambres, mais résister à la police quand elle exécute des ordres régulièrement reçus, c'est un acte de rébellion intolérable.

Le préfet a recommandé à ses agents d'agir avec promptitude et résolution dans l'intérêt même des congrégations et afin de prévenir les rassemblements.

M. Caruel et M. Labiche ont même instructions aux officiers de paix, et aux agents de police.

On a alors envoyé dans les diverses casernes de pompiers des ordres afin d'avoir les instructions nécessaires pour crocheter promptement les portes des couvents.

A six heures précises, les commissaires, les agents et les pompiers sont arrivés devant les onze communautés contre lesquelles on voulait opérer.

Je vous en ai déjà cité quatre dans ma précédente dépêche.

Les autres sont : les Maristes, les Pères du Sacré-Cœur, rue Picpus, les Cordeliers, rue de Valenciennes, les Pères de Notre-Dame de Rocquencourt, rue de Valenciennes, les Augustins, de la rue François I^{er}, les Rédemptoristes, de la rue de Charonne.

Les atteroupements étaient nombreux et très agités, mais la force armée n'a pas donné.

Il y a eu une quarantaine d'arrestations.

A ARRAS
5 novembre, 8 h., matin.

Les Pères du Sacré-Sacrement ont été violemment expulsés de leur couvent.

L'évêque d'Arras était présent.

ARRAS, 5 novembre 4 h. s.
La mise à exécution de la seconde partie des décrets du 29 mars a commencé, ce matin à Arras.

Dès sept heures, les abords de la maison des Pères du Sacré-Sacrement étaient occupés par la police.

La gendarmerie interceptait la circulation et le couvent était entouré.

M. Lepot, le procureur nouvellement nommé, de-treux de prouver sa reconnaissance aux maîtres du jour, présidait cette triste cérémonie.

Il était accompagné d'un crocheteur venu de Montreuil et du commissaire central.

Deux violents coups de sonnettes étant restés sans réponse, le crocheteur a commencé à forcer la porte principale et une autre porte intérieure, solidement barricadées ont été enfoncées.

L'adoration nocturne, commencée la veille, venait de se terminer.

Mgr Lequette, évêque d'Arras, arrivé à 5 heures, comme le tout chaque jour, a dit sa messe à six heures.

On s'est retiré dans la maison des Pères du Sacré-Sacrement, le commissaire s'est trouvé en présence de Mgr l'évêque et d'une trentaine de membres de la *Confrérie*.

Le commissaire central a donné lecture de l'arrêté d'expulsion.

Le Père Oger, supérieur, a protesté contre cette mesure inique.

Mgr Lequette a protesté à son tour et a excommunié le commissaire. Celui-ci a incliné la tête et, pour toute réponse, a ordonné aux personnes présentes de sortir.

Le commissaire fit trois sommations. Toutes restées sans réponse. Il donna l'ordre de pousser les portes et de pousser dehors tous les personnes qui se trouvaient dans les cellules.

Le P. Oger, supérieur; et le Père René de Ven, prêtre hollandais et le Père René de Ven, prêtre hollandais, ont été expulsés. Les commissaires ont écrit au nom de la loi les portes du couvent, puis sur le refus qui lui était opposé, celle du Père Van de Ven.

Ce religieux a refusé de sortir. Il a été poussé hors de la maison et in jonction lui a été faite de quitter le territoire français dans les 24 heures.

Cependant, ce Père obtint l'autorisation de réunir quelques objets, et étant sur le seuil du couvent, il s'aperçut qu'il avait oublié son chapeau. Il le demanda et obtint la permission de rentrer dans la sacristie pour l'y reprendre.

M. Graux, vicaire-général venait de terminer sa messe. Il donna aux religieux sa bénédiction en disant : « Allez dire au Hollandais que l'on porte en France le drapeau de la liberté. »

« N'us nous reverrons bientôt. » Le frère René a été expulsé de la même façon.

Les deux religieux ont été recueillis dans une maison voisine.

Pendant que se passaient ces faits odieux, Mgr Lequette est revenu d'arras et le P. Oger, a transporté le Sacré-Sacrement dans l'assistance : *Paris, Dominie parce populi*.

L'assistance terminait à peine l'hymne que le commissaire central est arrivé et a ordonné d'évacuer la chapelle. Cette fois encore, les sommations restèrent sans effet. Les agents regardèrent alors l'ordre de pousser les assistants hors de la chapelle.

Trois dames ont été saisies par les épaules et violemment poussées dans la rue.

Une centaine de per-sonnes, que des gendarmes empêchaient d'approcher se sont agenouillées sur le passage de Mgr Lequette et des Pères, leur demandant leur bénédiction et non sans cris de : Vive Monseigneur ! Vive le Père ! Vive la Liberté ! Quelques cris de : Vive les décrets ! A bas la Galotte ! se sont fait entendre. Ils étaient poussés par une clique soudoyée dans laquelle on remarqua beaucoup d'enfants.

L'expulsion des Pères de la miséricorde a eu aussi lieu cette après-midi.

AU MANS
5 novembre, 8 h., m.

L'exécution des décrets contre les Capu-

ins a commencé à 5 h. du matin.

Il y a eu un déploiement de forces extraordinaires.

La police était assistée de la gendarmerie et d'un détachement de ligne.

Les portes du couvent ont été enfoncées.

Mgr l'évêque de Mans était présent. Il est sorti avec les Capucins qui ont été recueillis à l'évêché.

Les religieux ont été acclamés par la foule.

Aucun autre incident.

A ORLÉANS
Orléans, 5 novembre, matin.

Les Pères de la Miséricorde ont été expulsés. Il a fallu enfoncer les portes.

Aut dehors, l'assistance était peu nombreuse, mais très-sympathique aux religieux.

A CLERMONT FERRAND
5 novembre, matin.

La police procède à l'expulsion des Capucins. Elle est obligée d'enfoncer les portes.

Il y avait cinq religieux dans le couvent.

Il a fallu grouper au dehors, poussés des cris à la sortie des Pères.

L'évêque de Clermont-Ferrand reçoit les religieux à la porte, en les embrassant, et les conduit à l'évêché.

A ST-PIERRE-LES-CALAIS
5 novembre, matin.

Les Franciscains sont expulsés de leur résidence, située route de St-Omer.

Fuite nombreuse, aucun tumulte.

Saint-Pierre-les-Calais, nov. 5 h. s.

Les décrets ont été appliqués ce matin à Saint-Pierre-les-Calais.

A six heures, les Franciscains ont été expulsés de leur couvent, situé sur la route de Saint-Pierre-les-Calais.

Le commissaire s'est présenté accompagné d'un serrurier, qui le croyait avoir besoin, de dix gendarmes et dix agents de police.

Un bataillon du 8^e de ligne manœuvrait près du couvent.

On a beaucoup remarqué ce détail. On avait certainement fait venir ce bataillon dans ces parages, afin de prêter main-forte en cas de besoin.

Les religieux n'ont opposé aucune résistance.

Une foule considérable, dans laquelle on remarquait un grand nombre de femmes, se tenait aux abords du couvent.

Aucun cri n'a été poussé. Aucun tumulte à signaler.

A huit heures, le commissaire de police et ses aides avaient terminé leur triste besogne.

LA MAGISTRATURE EN PRESENCE DES DÉCRETS
Orléans, 5 novembre.

Tous les membres du parquet ont donné leur démission.

LES REPERÉS DES JESUITES
Marseille, 4 novembre.

Aujourd'hui à deux heures, le président du tribunal a rendu ses ordonnances distinctes sur les référés introduits par les Pères Dominicains, Capucins, Bénédictins, Pères du Sacré-Sacrement, Oblats, dont quatre pour les quatre premiers congrégations et cinq pour les Oblats, ceux-ci ayant introduit par groupe, cinq référés contre le Père et les Communautés.

Le requérant du ministère public appuie le déclatation d'incompétence.

Les ordonnances longuement motivées, spécialement pour chaque congrégation, déclarent le tribunal compétent, renvoient les affaires au mercredi 10 novembre pour être plaidées au fond.

Le Père abbé des Bénédictins assistait à l'audience.

Les magistrats ont assigné hier le maire de Marseille devant le tribunal civil comme responsable des dégâts matériels et des dommages éprouvés pendant la journée du 29 octobre par leur incompétence.

Le tribunal de Tara-con s'est déclaré compétent dans le référé introduit par les Pères du Sacré-Cœur.

FUNERAILLES D'UN JOURNALISTE
Marseille, 5 novembre.

Dans la matinée ont eu lieu les obsèques de M. Henri Olive, rédacteur en chef de la *Gazette du Midi* au milieu d'une affluence considérable, tous les membres de la presse sans distinction de parti politique y ont assisté.

Plusieurs discours ont été prononcés sur la tombe notamment par le marquis de Foresta.

« Les regrets que nous ressentons tous, » a-t-il dit, « seront partagés par un grand nombre de nos compatriotes. »

UNE REQUÊTE AU PAPE
Constantinople, 4 novembre.

Les évêques Arméniens catholiques, réunis à Constantinople, ont télégraphié au Pape sollicitant le maintien de Mgr Ilassoun à Constantinople.

TERRIBLE ACCIDENT DANS UN PUIT DE CHARBONNAGE
Mons, 4 novembre, 5 h. 35 s.

Hier soir, un terrible accident est arrivé à Dour, près de Mons, dans un puits de charbonnage. La chaine de l'ascenseur mécanique s'est rompue, la cage a été précipitée dans 13 ouvriers au fond du puits qui a trois cent mètres de profondeur.

IRLANDE ET SON CLERGE
Rome, 4 novembre.

Les évêques Irlandais, arrivés à Rome, ont adressé au Pape un mémoire sur la situation politique en Irlande.

LE MONUMENT DE MENTANA
Milan, 4 novembre.

MM. Rochefort, Baugué, Pain, sont partis hier soir pour Paris.

Aujourd'hui a eu lieu un meeting en faveur du suffrage universel.

Mentotti présidait la réunion, Garibaldi n'y étant pas venu.

Plusieurs discours ont été prononcés. Le meeting a été quelque peu agité mais il n'y a eu aucun désordre.

MM. Henri Rochefort et Olivier Pain sont arrivés à 6 heures par le train venant de Nice.

OUTRAGES A UN CONSUL FRANÇAIS
Constantinople, 4 novembre.

Des avis de Varsovie, du 2 novembre, portent que les jeunes filles accusées d'avoir maculé l'écusson du consulat de France, opposent à l'accusation d'énergiques dénégations. Elles ne sont contraindées par aucun témoin. L'enquête n'a pas donné jusqu'à présent de résultat. On soupçonne un individu qui aurait agi clandestinement.

ELECTION EN AMERIQUE
New-York, 4 octobre.